

## Communiqué de presse

### Différend fiscal Suisse et Etats-Unis : la position de la Banque Cantonale du Jura

**Porrentruy, le 16 décembre 2013 – La Banque Cantonale du Jura a pris position dans le cadre du programme du Département de justice américain visant à régler le différend fiscal avec les banques suisses (Programme US).**

**A l'instar de la majorité des banques, la BCJ a choisi, par mesure de précaution, de participer au Programme US en catégorie 2.**

**Les coûts engendrés par l'adhésion au Programme US n'auront aucune incidence significative sur la situation financière et les résultats de la BCJ.**

La BCJ tient à préciser qu'elle n'a aucunement enfreint le droit suisse et qu'elle n'a jamais entrepris de démarches pour acquérir des clients américains ni pour les encourager à soustraire des avoirs au fisc américain. Les quelques relations tombant sous le coup du Programme US concernent essentiellement des clients présentant un lien particulier avec le Canton du Jura.

N'ayant pas à ce jour la certitude que la totalité de ces clients est en conformité avec le fisc américain, la BCJ a décidé, par mesure de précaution, de s'annoncer auprès des autorités américaines dans la catégorie 2. Cette solution présente l'avantage de permettre l'examen de la situation de la banque dans un cadre défini dès aujourd'hui, contrairement aux autres catégories. La BCJ n'entend prendre aucun risque à cet égard.

A la lumière des éclaircissements qui seront apportés dans le cadre de la procédure, la BCJ pourrait envisager de rejoindre ultérieurement la catégorie 4.

**Contact :**

Serge Voisard, responsable communication & marketing

Tél. : 032 465 13 68

E-mail : [serge.voisard@bcj.ch](mailto:serge.voisard@bcj.ch)

Note à la rédaction : Afin de respecter les principes de publicité événementielle issus du Règlement de cotation émis par SIX - Swiss Exchange, ce communiqué est envoyé en dehors des heures d'ouverture de la Bourse suisse.